Faubourgs

–

Adapter son projet à la situation

En continuité avec les centres anciens, une couronne secondaire de constructions datant des 19 ème et 20ème siècles s'est développée. Le parcellaire est un peu plus large, mais les constructions en mitoyenneté offrent de belles continuités.

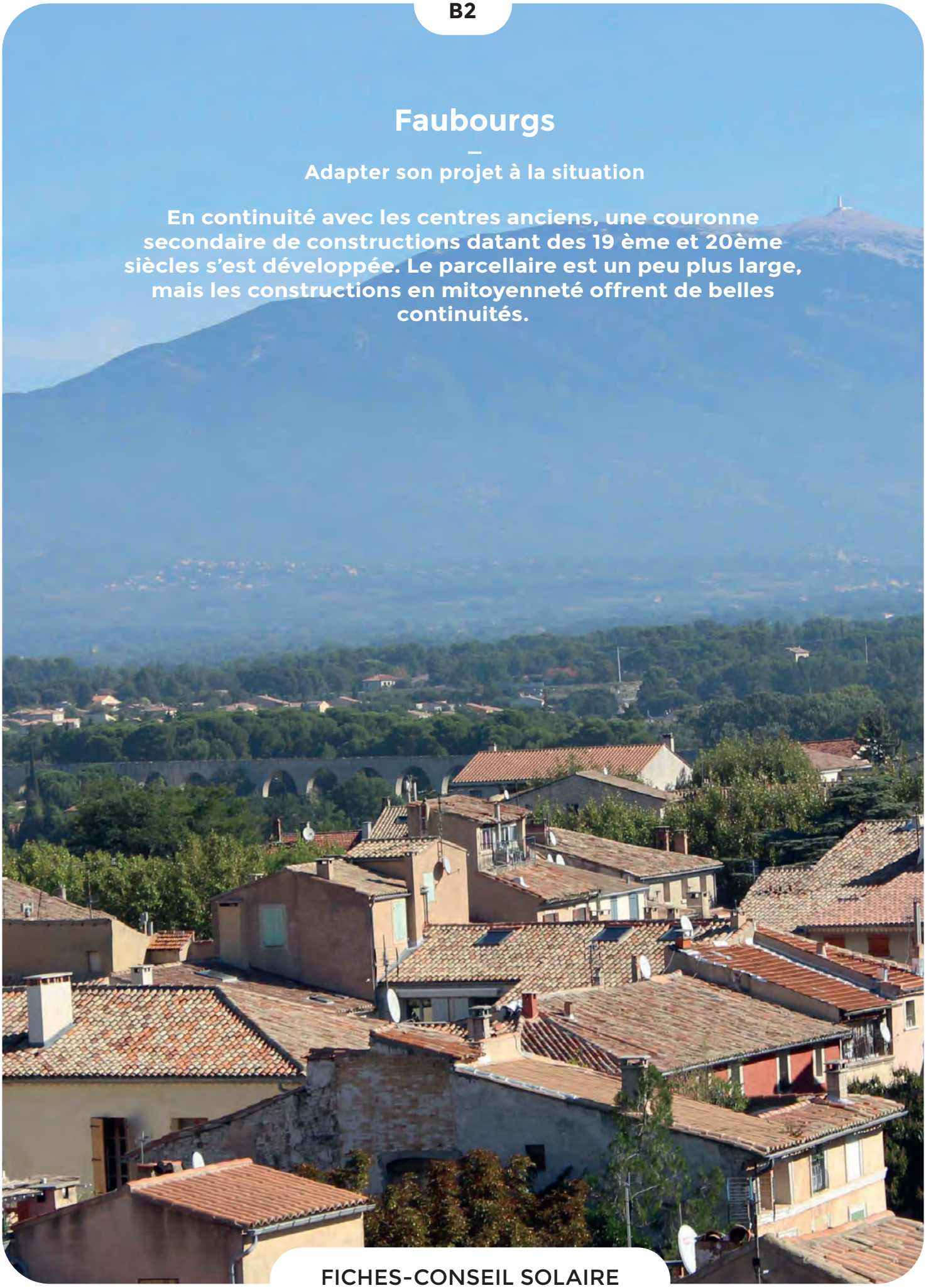

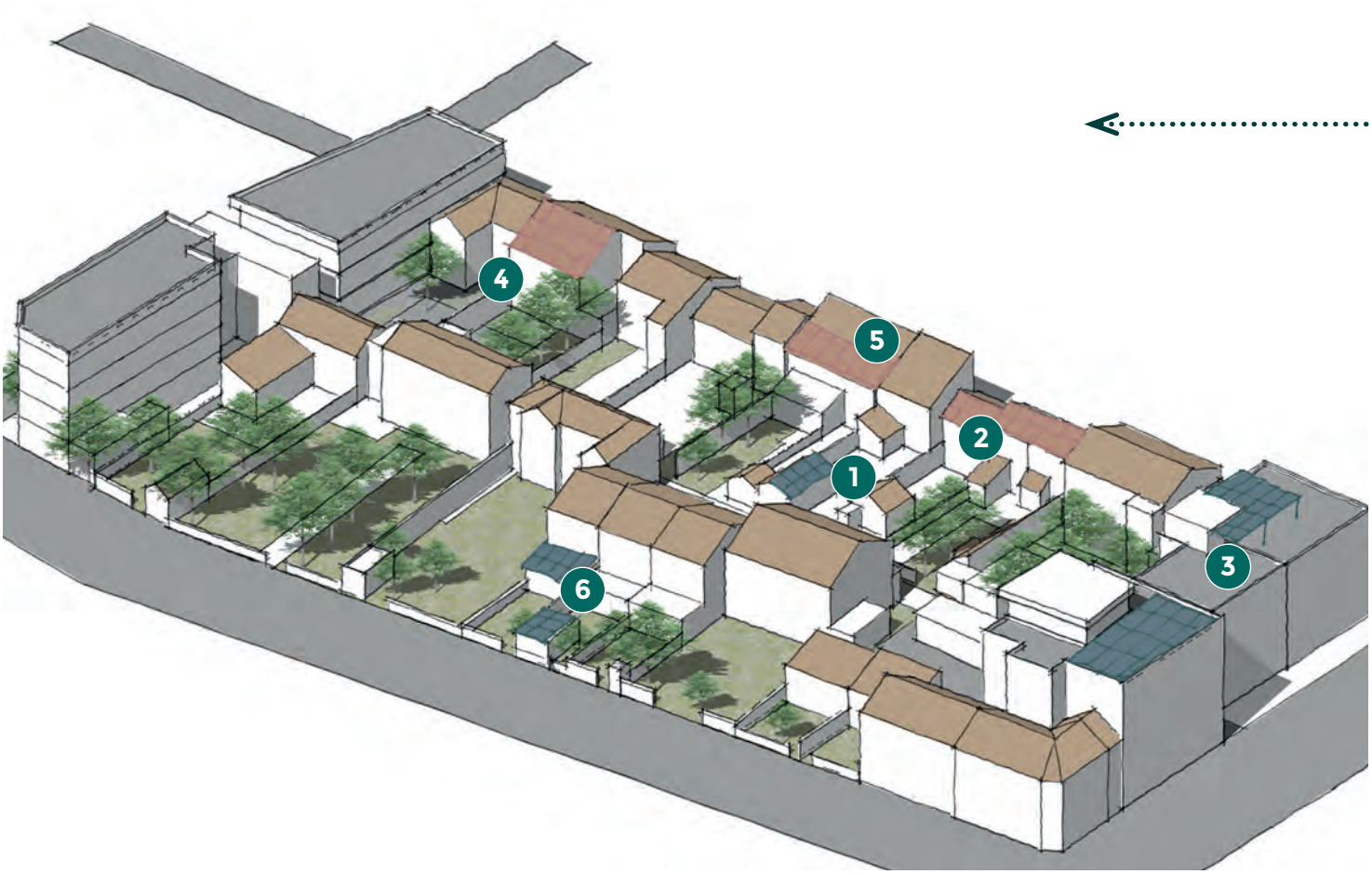

FAUBOURGS

CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION

- Continuité du bâti, implanté à l'alignement ou parallèlement aux voies
- Espaces extérieurs jardinés pouvant comporter des annexes
- Architectures plus variées
- Prédominance des toitures en tuiles canal, marseillaises ou à emboîtement

LES ENJEUX D'INTÉGRATION DES PANNEAUX

1. Préserver/Restaurer un paysage de toiture harmonieux

À l'échelle du grand paysage, le velum des toits est moins homogène que dans les noyaux historiques, mais la mitoyenneté crée de belles continuités des pans de toitures. La présence de points hauts (depuis une colline, ou encore depuis un belvédère bâti) peut créer des covisibilités importantes. Tout projet doit s'attacher à garder une harmonie en vues lointaines.

2. Maîtriser les covisibilités depuis la rue

À l'échelle de la rue, les toits ont le plus souvent un faîtage parallèle aux voies. Comme les bâtiments ne font généralement pas plus de 3 niveaux, ils sont perceptibles depuis la rue. Quand le faîtage est perpendiculaire aux voies, ils prennent encore plus d'importance dans le champ visuel du piéton. L'impact visuel de chaque situation est à étudier.

3. Composer le plan des toitures

Les vis-à-vis sont importants ! Aussi, à l'échelle du bâtiment, le placement des panneaux doit être étudié pour respecter le rythme et la composition des façades. L'insertion de tout objet technique doit être discrète, même en toiture. Il faut composer la 5ème façade du bâtiment en cohérence avec son architecture.

EXEMPLES D'IMPLANTATION

1. Opter pour une implantation sur des annexes disponibles en cœur d'îlot
2. Choisir des implantations sur les toitures principales côté cœur d'îlot
3. Pour les toitures-terrasses, créer de véritables ombrières si la hauteur le permet, ou sinon opter pour des poses à plat
4. Opter pour des projets sur l'ensemble des pans de toitures pour éviter de multiplier les matériaux
5. Choisir des implantations dessinant des formes rectangulaires allant d'une limite séparative à l'autre, de préférence le long des chéneaux et gouttières
6. Créer une ombrière, profiter d'une extension pour intégrer vos panneaux

TUILES SOLAIRES EN INTÉGRATION

PRINCIPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX SOLAIRES

- S'installer prioritairement côté cœur d'îlot sur des annexes, voire sur des extensions
- Choisir des panneaux solaires dont les couleurs sont proches de celles des couvertures du secteur : dans une dominante de toiture en tuiles, privilégier les panneaux rouge sombre ou terra cotta
- Respecter le rythme du parcellaire et inscrire les panneaux dans des formes simples, d'une limite séparative à l'autre
- Profiter des toitures terrasses pour installer des capteurs

TREILLES PHOTOVOLTAÏQUES

Dans les faubourgs, les maisons font parfois l'objet d'une extension : pour créer une véranda, une treille, un abri vélo ou encore une cuisine d'été. C'est l'occasion de penser l'intégration de panneaux solaires en amont.
Par exemple, dessiner une treille-ombrière avec des panneaux photovoltaïques qui laissent diffuser la lumière :
• S'inspirer des treilles métalliques en T, utiliser des structures métalliques légères en acier.
• Éviter les structures en tube alu avec des sections épaisses qui prennent trop d'importance dans la composition des façades.

EN SECTEUR PROTÉGÉ

En secteur protégé, les principes d'implantation peuvent être complétés en fonction d'enjeux patrimoniaux spécifiques

1. Dans un ensemble urbain protégé au titre du code du patrimoine ou de l'environnement, le principe de précaution prévaut : un projet qui ferait porter un risque au patrimoine urbain, paysager, architectural, peut être écarté dans l'attente des évolutions qui verront apparaître de nouveaux produits solaires adaptés à la préservation du patrimoine bâti

2. Dans le cas d'un bâtiment protégé, dont la composition architecturale ou la matérialité pourrait être altérée par la présence d'un dispositif solaire, le projet peut être refusé

3. Un architecte/un maître d'œuvre peut vous accompagner dans vos démarches réglementaires

POUR VOUS RENSEIGNER

LES UDAP
LES CAUE
L'ADEME, Agence de la transition écologique
ENERPLAN, Asso. professionnelle de l'énergie solaire

SITES INTERNET PRATIQUES

Sur les servitudes d'urbanisme et les espaces protégés (Géoportail et Atlas des patrimoines) :
http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/

Sur les aides ADEME :
agirpourlatransition.ademe.fr

Sur la filière du photovoltaïque :
https://www.photovoltaique.info/fr/

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Ces fiches-conseil
ont été réalisées par l'agence KP architectes-urbanistes

avec le groupe de travail :
DRAC PACA, DREAL, CEREMA, ADEME, ENERPLAN

Pilotage DRAC PACA
Tous droits de reproduction réservés